

Position du comité de l'Avecin sur l'introduction d'un agenda en 1 et 2H

Avec l'introduction d'Harmos et l'entrée en vigueur de la LEO, les deux premières années d'école deviennent obligatoires. Dans ce contexte, la Direction pédagogique de la DGEO travaille à l'élaboration d'un outil de type « agenda » ou « cahier de communication », commun à toutes les classes 1-2H du canton.

Le comité de l'Avecin comprend cette démarche comme une volonté de marquer l'entrée de l'école enfantine dans l'école obligatoire, de faciliter le dialogue famille/école et d'harmoniser les pratiques sur le plan cantonal.

Considérant :

- **Les articles 106, 109 et 129 de la LEO et les articles 80, 82 et 95 du RLEO;**
- **La résolution « Pour une évaluation adaptée au début de la scolarité », adoptée à l'AG de l'Avecin du 14 avril 2010 ;**
- **la résolution « Pour une évaluation et une communication adaptées au début de la scolarité » adoptée par l'AG de l'Avecin du 28 mars 2012 ;**
- **les 268 réponses au sondage fait auprès des membres de l'Avecin au cours du mois de novembre 2012 sur l'introduction d'un agenda en 1 et 2H,**

Notre association émet néanmoins un certain nombre de réserves quant à l'introduction d'un tel outil, réserves qui portent tant sur le concept même d'agenda que sur le document actuellement en test dans 16 classes du canton.

En premier lieu, l'Avecin demande, en cas d'introduction d'un agenda-carnet de communication en 1-2H, que ses fonctions soient clairement définies et que des directives soient données quant à son utilisation. La fonction principale de l'agenda tel qu'il existe actuellement dans les cycles primaires et secondaires est l'organisation du travail à domicile de l'élève et l'information aux parents quant aux résultats des évaluations. Or les élèves de l'école enfantine n'ont ni devoirs à domicile, ni évaluations de type certificatif.

De notre point de vue, un agenda 1-2H ne devrait, en aucun cas, servir à la transmission d'informations sur l'évolution du travail de l'enfant. Il serait fortement dommageable pour nos élèves que cet outil serve à l'introduction, progressivement et « par la petite porte », de pratiques évaluatives formelles inadéquates, en 1-2H. Nous l'avons souvent dit et le répétons encore une fois : l'école enfantine doit être considérée comme un moment de transition, permettant au jeune enfant d'acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires au « métier d'écolier ». Le caractère obligatoire de ces deux années ne saurait changer cette réalité, par la simple action de la volonté. Les acquis, à ce moment de la scolarité, dépendent fortement de stades de développement de l'enfant ; il ne serait pas judicieux que des commentaires écrits figurent dans un document officiel, figeant ainsi une situation fortement évolutive.

Or il nous semble que le projet d'agenda tel qu'il est testé cette année dans le canton, dans sa configuration journalière et hebdomadaire, qui rappelle l'organisation de l'agenda primaire et secondaire, incite à la transmission de micro-objectifs. Nous souhaiterions donc vivement que ce découpage en jours disparaisse, pour permettre une utilisation adaptée à l'âge de nos élèves et à leurs compétences, et non forcément induite par les pratiques existant au primaire.

L'Avecin défend la qualité et la pertinence du travail qui est fait actuellement à l'école enfantine pour rendre compte de la progression des élèves. Elle continue de promouvoir l'utilisation du dossier d'apprentissage, dans lequel prennent place les documents utiles au suivi du travail de l'enfant. Les communications sur le comportement et le travail de l'élève devraient être principalement transmises au cours d'entretiens, qui permettent d'entamer un véritable dialogue sur le parcours de l'enfant. Ces entretiens devraient être complétés par des rencontres diverses, formelles et informelles, par la transmission de dossiers, cahiers et documents divers. La diversité et la richesse de ces canaux d'information doivent être, à notre sens, préservées. Elles rendent compte avec nuance de l'évolution des élèves, de manière bien moins anxiogène et réductrice, pour des parents et des enfants nouvellement entrés dans l'école, que de brefs commentaires écrits dans un carnet.

Il nous paraît par ailleurs fondamental que l'utilisation d'un agenda-cahier de communication en 1-2H tienne compte des réalités de la classe enfantine. Nos élèves ne sont, au départ, ni lecteurs, ni scripteurs. Ils doivent pouvoir trouver un sens à ce carnet, alors même que l'écrit leur fait défaut. Ajoutons que l'utilisation d'un tel outil se doit d'être la moins chronophage possible, pour les élèves comme pour les enseignant-es. Trop complexe, elle prendrait le pas sur les apprentissages fondamentaux. Ou se verrait en grande partie assumée par les enseignant-es, ce qui ne contribuerait pas à rendre cet objet signifiant pour les enfants...

Alors qu'un élève plus âgé peut être autonome dans la gestion de ses affaires aussi bien dans leur tenue que pour leur acheminement, le jeune enfant de classe enfantine n'est pas encore en mesure d'en être responsable. La perte de l'agenda doit être envisagée.

En conclusion, le comité de l'AVECin ne s'oppose pas à l'introduction d'un agenda dans la mesure où, prenant en compte les fortes appréhensions exprimées dans le sondage fait auprès de ses membres, celui-ci ne contribue pas à appauvrir les pratiques de communication qui ont fait leurs preuves à l'école enfantine, qu'il n'induit pas de changements de fond quant à l'évaluation et qu'il ne constitue pas une charge administrative supplémentaire vide de sens. Il doit être une plus-value dans la communication école-famille avec une grande simplicité d'utilisation.

Comité de l'AVECin, janvier 2013